



## Succession suite remariage

Par **Marie22358**, le **13/08/2018** à **22:39**

Bonjour ,

Mon père dont je suis l'enfant Unique s'est remarié .

Ils ont Effectué une donation au dernier vivant .

Ma question est :

Si mon pere venait à décéder en premier ,(ma belle mère bien évidemment reste dans la maison et à sa part d'héritage )

Au décès de celle ci (qui ?'a jamais eu d'enfant )qui hérite de ses bien etc...?

Merci pour vos réponses

Par **janus2fr**, le **14/08/2018** à **07:53**

Bonjour,

Au décès de votre belle-mère, ce sont ses héritiers qui hériteront de ses biens. Soit des membres de sa famille, parents, frères, soeurs, cousins ou bien encore des tiers si elle les couche sur son testament.

En revanche, les biens qu'elle détiendra en usufruit (ceux pour lesquels vous serez nu-propriétaire) suite à la donation au dernier vivant vous reviendront alors en pleine propriété.

Par **Marie22358**, le **14/08/2018** à **08:33**

Je vous remercie de votre réponse.

Donc l'argent Qu'elle aura hérité de mon père reviendra alors à famille , parent ou frère et sœur etc...?

Ou devons nous nous renseigner ma belle mère et moi pour connaître les solutions qui s'offrent à nous ?

Auprès d'un notaire ?